

Deuxième séance, jeudi 28 mai 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2017-DSJ-150	Décret	Crédit d'engagement en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Rudolf Vonlanthen <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2019-DSJ-180	Décret	Crédit d'étude en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016–2026	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Rudolf Vonlanthen <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2020-GC-23	Décret	Institution d'une commission d'enquête parlementaire: Pisciculture d'Estavayer-le-Lac	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Pierre Doutaz <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert Didier Castella
2019-DAEC-221	Décret	Aide aux investissements des communautés régionales de transport	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Antoinette Badoud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2020-GC-63	Election judiciaire	Un-e assesseur-e auprès de la Commission de recours de l'Université	Scrutin uninominal Deuxième tour Troisième tour Quatrième tour	
2020-GC-24	Election (autre)	Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE) en remplacement de David Bonny	Scrutin de liste	
2020-GC-25	Election (autre)	Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Romain Collaud	Scrutin de liste	
2020-GC-42	Election (autre)	Un membre de la Commission de justice (CJ), en remplacement de Nicolas Kolly	Scrutin de liste	
2020-GC-36	Election (autre)	Les membres de la commission d'enquête parlementaire "Pisciculture d'Estavayer-le-Lac"	Scrutin de liste	
	Divers	Constitution de la CEP Pisciculture d'Estavayer-le-Lac		

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: M^{me} et MM. Sébastien Dorthe, Paola Ghielmini Krayenbühl, Patrice Jordan et Ralph Alexander Schmid. MM. Olivier Flechtner et Jean-Daniel Schumacher arriveront avec du retard.

M^{me} et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Décret 2017-DSJ-150

Crédit d'engagement en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026

Rapporteur-e:	Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	16.12.2019 (BGC mai 2020, p. 545)
Préavis de la commission:	09.03.2020 (BGC mai 2020, p. 566)

Entrée en matière

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Um auf die Bedürfnisse der Vollzugsbehörde zu reagieren und die Sicherheit des Standortes Bellechasse zu verbessern und seinen Betrieb zu optimieren, genehmigte der Grosse Rat am 17. Juni 2016 einen Studienkredit für die Umsetzung der ersten Etappe der Vollzugsplanung 2016 – 2026.

Die vorliegende Botschaft des Staatsrates zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit von 27 659 400 Franken beinhaltet die erste Etappe der Vollzugsplanung 2016 – 2026, die eine Erweiterung des Pavillons, den Bau von gesicherten Werkstätten, die Schaffung eines Gesundheitszentrums und die Renovation und Anpassung des heutigen Zellentraktes beinhaltet.

Die parlamentarische Kommission hat sich an ihrer Sitzung vom 9. März 2020, traditions- aber vorschriftsgemäss noch im Sekretariat des Grossen Rates, an der Rue de la Poste 1, mit der vorliegenden Botschaft eingehend befasst.

Tout d'abord et au nom de la commission, je remercie le Conseil d'Etat et son personnel pour le message bien précis, détaillé, et volumineux et surtout aussi pour les réponses très compétentes.

Um die nachfolgenden Interventionen nicht unnötig zu verlängern, darf ich mitteilen, dass wir in der deutschen Botschaft zwei kleine Tippfehler entdeckt haben: Auf der Seite 15 sollte es nur 800 000 "Franken" heissen, das Wort "Millionen" ist zu viel. Und auf der Seite 17 steht "2016 – 2016" anstatt "2016 – 2026" geschrieben.

Auf Grund der geführten sehr interessanten Diskussionen ist die parlamentarische Kommission eindeutig für Eintreten und beantragt dem Grossen Rat, dem Dekretsentwurf vorbehaltlos zuzustimmen.

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière et d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Effectivement, les deux projets de décret qui vous sont soumis aujourd'hui visent trois grands objectifs: répondre pleinement aux besoins des autorités d'exécution des sanctions pénales, renforcer la sécurité du site de Bellechasse et en optimiser la gestion, préparer enfin le déménagement de la Prison centrale.

Après vous avoir présenté en septembre dernier la stratégie révisée du Conseil d'Etat en matière d'infrastructures pénitentiaires, je vous prie aujourd'hui d'approuver successivement un crédit d'engagement et un crédit d'étude pour concrétiser la première et la deuxième étapes de notre planification pénitentiaire 2016-2026. Le crédit d'engagement d'un montant de 27,7 millions qui vous est soumis maintenant constitue la première étape de concrétisation de cette planification. Il concerne des travaux d'agrandissement sur le site de Bellechasse et il est le fruit de plus de cinq ans de travaux et de réflexion. Je vous rappelle effectivement que le Grand Conseil avait adopté le crédit d'étude pour cet agrandissement en juin 2016 déjà. Toutefois, sur proposition de ma Direction, le Conseil d'Etat a décidé de repousser la demande de ce crédit afin de vous présenter auparavant une vision d'ensemble cohérente des investissements en matière d'infrastructures carcérales dans

notre canton, vision, comme vous le savez, remise quelque peu en question après l'évasion de la Prison centrale. C'est cette vision qui vous a été présentée en septembre dernier et qui confirmait la priorisation du projet d'extension de Bellechasse. En prenant acte de cette planification, vous avez ouvert la voie au présent décret et je me réjouis maintenant que le Grand Conseil puisse donner l'ultime feu vert pour la concrétisation de ce projet très attendu par l'Etablissement de détention fribourgeois dont le directeur, Franz Walter, est présent ce matin.

Le grand défi organisationnel et sécuritaire de ce projet consiste à séparer physiquement le régime d'exécution en milieu ouvert - il faut comprendre par là le travail principalement sur le domaine agricole - et celui en milieu fermé - travail en atelier fermé - qui sont aujourd'hui encore partiellement mélangés. Le projet prévoit ainsi une extension du bâtiment dit " le Pavillon" afin de créer 66 nouvelles cellules pour le milieu ouvert, ce qui permettra de libérer le bâtiment cellulaire, de plus haute sécurité, des détenus en milieu ouvert qui y séjournent actuellement. Le bâtiment cellulaire sera par ailleurs rénové pour correspondre au standard actuel. Bellechasse comptera ainsi 100 places en milieu ouvert et 100 autres places en milieu fermé et l'augmentation du nombre de places permettra de fermer et détruire le bâtiment très vétuste de La Sapinière, situé à environ 3 kilomètres du site principal.

Trois autres constructions verront le jour à Bellechasse. D'abord un bâtiment d'accueil, adjacent au Pavillon, accueillant le réfectoire, l'accueil et les parloirs pour le régime ouvert. Ensuite, un véritable centre médical qui permettra une prise en charge somatique et psychique adéquate des détenus dans un contexte où la dimension médicale a pris une importance toujours plus grande dans la population carcérale ces dernières décennies. A ce propos, compte tenu du report du projet d'unité thérapeutique, ce bâtiment permettra aussi de contribuer à une meilleure prise en charge des détenus sous mesures thérapeutiques qui sont accueillis sur le site de Bellechasse, en offrant un meilleur cadre pour développer des compétences en matière de psychiatrie forensique dans notre canton, avant de construire des murs. Enfin, de nouveaux ateliers sécurisés permettront d'absorber les besoins de places de travail pour les détenus en milieu fermé et ceux en exécution anticipée de peine.

Mesdames et Messieurs les Députés, ces cinq dernières années, l'évolution du domaine pénitentiaire a fortement préoccupé la Direction de la sécurité et de la justice qui a supervisé la mise en œuvre de la nouvelle loi d'exécution des peines et des mesures, entrée en vigueur en janvier 2018, et a préparé ces projets de construction. Il est donc essentiel d'offrir à la chaîne pénale en général et à l'exécution des peines en particulier de bonnes conditions infrastructurelles et structurelles. Je vous remercie dès lors de bien vouloir entrer en matière et de soutenir tous ces efforts par ce crédit d'engagement.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 11 mars pour l'examen du décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026. Pour rappel, le montant total du projet s'élève à 39 381 400 frs, dont il faut déduire un crédit d'étude déjà approuvé par notre Grand Conseil de 1 550 000 frs, la subvention fédérale de 9 222 000 frs et 950 000 frs de travaux internes. Le Conseil d'Etat nous demande donc l'acceptation d'un crédit d'engagement de 27 659 400 frs. A l'unanimité de ses membres et sous l'angle financier, la Commission des finances et de gestion vous recommande d'accepter cette dépense d'investissement.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis membre, jusqu'à l'élection de mon remplaçant ou de ma remplaçante, de la Commission administrative de l'Etablissement de détention fribourgeois, avocat, membre du conseil de l'Ordre des avocats fribourgeois et membre de la Commission de justice.

Le groupe démocrate-chrétien au nom duquel je m'exprime tient tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat, l'Etablissement de détention fribourgeois et son directeur, les Directions et services concernés pour la qualité du message accompagnant le projet de décret. Ce message nous permet non seulement de nous remémorer l'historique du projet d'agrandissement de Bellechasse, mais également de constater que de très nombreuses réflexions et analyses ont été faites pour parvenir à un projet de très bonne qualité dans l'environnement particulier, complexe et exigeant qu'est le monde pénitentiaire.

La réalisation de cette première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026 est importante notamment parce qu'elle permettra enfin de mettre un terme à la mixité entre régimes ouvert et fermé qui pose tant de problèmes sécuritaires.

Au niveau des coûts, sur le principe, le groupe démocrate-chrétien ne peut que regretter leur forte augmentation entre ceux articulés lors du crédit d'étude et ceux présentés dans le projet de décret. Il constate toutefois que cette augmentation est due notamment à des travaux qui n'avaient pas été envisagés en 2016 mais que l'évolution du temps rend de toute façon nécessaires, comme la rénovation et adaptation du bâtiment cellulaire et la mise en place d'un nouveau système de téléphonie pour les agents de détention. Le groupe démocrate-chrétien peut donc s'acclimater de cette augmentation puisque ces travaux supplémentaires sont nécessaires et les réaliser en même temps que les travaux d'agrandissement coûtera toujours moins cher que de les faire exécuter plus tard de manière isolée.

Sur le projet comme tel, le groupe démocrate-chrétien se réjouit notamment de constater qu'au niveau des énergies et installations techniques, l'aspect environnemental a été pris en compte puisque que les bâtiments qui seront construits pourront se raccorder au chauffage à distance équipé d'un système de production de chaleur au bois et qu'au niveau des

installations électriques, des panneaux photovoltaïques seront posés sur 2260m² induisant une production annuelle d'énergie de 430 000 kWh.

Quant à la réalisation des travaux, le groupe démocrate-chrétien constate que le Conseil d'Etat entend les confier en entreprise totale et que, à la suite d'une procédure ouverte en marché public infructueuse, il pourra les confier à une entreprise de son choix. Une telle option est rare en marché public et est une chance, à condition toutefois de l'utiliser à bon escient. La pandémie de coronavirus nous rappelle en effet aujourd'hui encore plus qu'hier l'extrême importance de l'économie locale. Nous nous réjouissons ainsi déjà de constater que des travaux en nature à hauteur de 950 000 frs pourront être réalisés directement par l'Etablissement de détention fribourgeois. Mais le groupe démocrate-chrétien insiste pour que l'entreprise totale qui sera choisie ait son siège sur sol fribourgeois et travaille autant que possible avec des entreprises fribourgeoises. Il est en effet primordial de ne pas perdre la maîtrise de l'économie locale. Nous avons ainsi plusieurs questions à poser à M. le Commissaire du Gouvernement en charge de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Il me semble toutefois qu'il n'est pas là et je m'en étonne étant donné que l'on parle tout de même de la construction d'infrastructures portant sur près de 35 millions. Mes questions s'adresseront ainsi aujourd'hui à M. le Directeur de la sécurité et de la justice en espérant qu'il puisse y répondre. Elles sont les suivantes :

- > La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a-t-elle contacté des entreprises fribourgeoises pour réaliser ces travaux en entreprise totale à la suite de la procédure ouverte infructueuse ?
- > Si oui et si pour des raisons techniques liées aux infrastructures pénitentiaires, ces entreprises fribourgeoises contactées de manière séparée ont dû décliner l'offre, l'idée d'un consortium à plusieurs entreprises fribourgeoises a-t-elle été discutée ?
- > Si tel est le cas et si l'attribution en entreprise totale à une entreprise fribourgeoise ou un consortium fribourgeois n'est pas envisageable, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions entend-elle obtenir de l'entreprise totale externe au canton des garanties qu'elle travaillera en sous-traitance avec des entreprises fribourgeoises en pratiquant une politique des prix conformes au marché ?
- > Enfin, si ces assurances ne peuvent être obtenues, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions envisage-t-elle de renoncer à « la solution de facilité » que peut être l'entreprise totale pour faire une nouvelle procédure en marché public pour une attribution CFC par CFC, afin de permettre à des entreprises fribourgeoises de soumissionner et si possible d'obtenir l'adjudication des travaux ?

Tout en vous remerciant par avance de vos réponses, en fonction de celles-ci, une réflexion sur la nécessité de déposer un instrument parlementaire sera menée. Mais soyez rassurés, le groupe démocrate-chrétien entre en matière à l'unanimité sur le décret qui nous est soumis pour que cette première étape oh combien importante de la planification pénitentiaire puisse démarrer.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). L'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026 n'est pas à contester. Les infrastructures actuellement en fonction sont à remodeler, d'autant plus que la population carcérale n'est pas prête à diminuer. A cela s'ajoute des cas de plus en plus complexes pour lesquels une prise en charge spécifique est à prévoir. Je ne puis non plus passer sous silence le prix à mettre pour de tels encadrements, des prix exorbitants, plus de 1400 frs la journée dans certaines structures extracantonales. Dans cet ordre d'idées, des mesures seront déployées pour augmenter les soins thérapeutiques fournis aux détenus en exécution de peine. Souhaitons que la collaboration avec le Réseau de santé mentale fribourgeois soit dès lors des plus fructueuses, loin des turbulences qui ont caractérisé ces derniers jours le petit monde de nos hôpitaux fribourgeois. Alors, oui à la construction notamment d'un centre médical, mettant ainsi à disposition un seul lieu de consultations pour tous les détenus et une structure qui marche, avec des professionnels compétents, pragmatiques, conscients du type de patients dont ils devront s'occuper. Le message de la Direction de la sécurité et de la justice est fort complet, détaillé, en tout cas pour ce qui est de l'estimation des coûts et du financement. Merci donc à celles et ceux qui se sont mis à la tâche pour nous présenter une telle réalisation. Espérons qu'avec tout cela nous serons à l'abri de coûts supplémentaires.

Nous saluons tout de même au passage l'aide financière de 9,2 millions qui devrait arriver par le biais de l'Office fédéral de la justice, ce qui fait environ 35 % des frais reconnus. Avant de conclure, un petit bémol cependant, lié à l'adjudication des travaux car les entreprises capables de réaliser de tels projets ne sont pas légion. Mon collègue Morel, tout à l'heure, a également fait cette remarque. Il est prévu, et cela est noté dans le message, de procéder de gré à gré en situation exceptionnelle. On espère cependant trouver sur le marché une entreprise compétente en matière de construction pénitentiaire. Je partage aussi les soucis de mon collègue Morel de donner du travail prioritairement aux entreprises fribourgeoises. Pour la petite histoire, je rappelle que dans le cas du pont de la Poya, on avait eu ce même vœu pieux et on s'était aperçu que le fameux bois fribourgeois venait des plaines de la Pologne. Cherchez l'erreur !

A la suite à ces remarques, le groupe Vert Centre Gauche accepte à l'unanimité ce crédit d'engagement qui a été élaboré à la suite de quatre années de réflexion. A titre personnel, ayant visité à de nombreuses reprises le site de Bellechasse - j'en suis ressorti et ceci depuis des années - j'exprime une grande satisfaction quant à la mise en œuvre de ces réalisations. Merci aussi à M. Franz Walter, directeur, et à son équipe pour tout le travail accompli jusqu'à ce jour dans ces locaux. A titre informatif, il sera remplacé d'ici la fin du mois d'août par M. Guido Sturny, un homme imposant, du terrain, qui a gravi tous les échelons de la structure et connaît les lieux parfaitement. C'est avec ces quelques considérations que le groupe Vert Centre Gauche acceptera ce crédit.

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt einstimmig die beiden vorliegenden Dekrete; sowohl den Verpflichtungskredit für die Umsetzung der ersten Etappe der Vollzugsplanung, wie auch den Studienkredit für die Umsetzung der zweiten Etappe für die Anstalt in Bellechasse.

Vor allem die Aufgabe von La Sapinière, des Tannenhofs, war höchst dringend. So erfüllte diese Infrastruktur die heutigen Anforderungen schon lange nicht mehr.

Auch wenn unser Kanton vielleicht kurzfristig zu viele Zellen hat, so können diese ohne weiteres innerhalb des Westschweizer Konkordats an Kantone weitervermietet werden, welche vielleicht vorübergehend einen Platzmangel haben.

In diesem Sinne ist die Freisinnig-demokratische Fraktion zufrieden mit der weitsichtigen Planung der Vollzugsplätze und dankt Staatsrat Maurice Ropraz für die gute Planung.

Hänni-Fischer Bernadette (*PS/SP, LA*). Wie dargelegt wurde, handelt es sich um die Ausführung der geplanten Erweiterung der Strafanstalt von Bellechasse. Die seit langem - und immer wieder betonte - fehlende physische Trennung der offenen und geschlossenen Anstalt in Bellechasse stellt einen elementaren Mangel dar, einen Mangel in organisatorischer, aber insbesondere auch in sicherheitstechnischer Hinsicht. Sowohl für die Insassen als auch für die Betreuenden ist diese Situation nicht mehr tragbar. Dieser grosse, elementare Mangel wird nun mit dem Neu- und Umbau behoben, muss behoben werden.

Wie wir gehört haben, handelt es sich um die Erweiterung der Gefängnisanstalt von Bellechasse insgesamt. Dies beinhaltet die geschlossene Anstalt (Strafen und Untersuchungshaft) dann 66 neue Zellen für die offene Anstalt, die Zellengebäude-Renovation und - wie schon lange diskutiert und wahrscheinlich heute höchstnotwendig - der nun endgültige Abbruch der "Sapinière", des Tannenhofs. Zusätzlich wird das Empfangsgebäude neu gemacht, das ist ebenfalls sehr schön. Korridore für den offenen Strafvollzug, das medizinische Zentrum und neue gesicherte Werkstätten, die 50 Arbeitsplätze zur Verfügung stellen, werden hergerichtet. Auf das medizinische Zentrum, das die somatische und psychologische und damit eine umfassende Betreuung sämtlicher Gefangenen ermöglichen soll und heute in Bellechasse ein grosses Bedürfnis darstellt, hat der Grosse Rat vor wenigen Jahren - nicht zuletzt aus finanziellen Gründen - vorläufig verzichtet. Weil darin unter anderem eine Röntgenstation eingerichtet wird, können viele Gänge aus dem Gefängnis hinaus eingespart werden.

Der Bau selber überzeugt durch die Anordnung der verschiedenen Gebäude mit den verschiedenen Leistungsaufträgen. Insbesondere auch die vorgesehene Installation von Photovoltaik-Zellen und der Anschluss an eine bestehende, holzbefeuerte Fernwärme-Installation ist zu begrüssen.

Die Sozialdemokratische Fraktion dankt dem Staatsrat für dieses Projekt und für die gute und weitsichtige Planung der Umsetzung.

Der Bau dieser ersten Etappe wird die Gefängnis-Politik des Kantons um einen wichtigen Schritt vorwärts bringen, dies auch im Zusammenhang mit dem Umzug des Zentralgefängnisses nach Bellechasse. Ein den entsprechenden Umständen der Strafverfolgung angepasstes, modernes Gefängnis macht auch die Arbeit der Angestellten, der Betreuenden um einiges einfacher und vielleicht sogar etwas angenehmer. Auch diese Arbeit hat gerade in der Corona-Krise neue, zusätzliche Herausforderungen zu meistern gehabt. Die Sozialdemokratische Fraktion wird diesen Kredit - wie schon die Kommission und offenbar auch die Geschäftsprüfungskommission - einstimmig gutheissen.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). Je n'ai pas de liens d'intérêts directement liés à cet objet, mais j'ai travaillé à Bellechasse durant dix ans, de 2003 à 2013. Le groupe de l'Union démocratique du centre a consulté le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026. Ce projet sort après plus de quatre ans de réflexion et de travaux. Le projet est parfaitement en adéquation avec l'évolution de la population carcérale dans le canton de Fribourg et en Suisse. Il est très important aussi de pouvoir séparer, et cela a été dit par mes préopinants, le régime ouvert et le régime fermé. La construction de l'extension du Pavillon et la création d'une nouvelle aile perpendiculairement au bâtiment existant composé de 66 cellules, dont une cellule spécialement aménagée pour les personnes handicapées, est extrêmement importante à nos yeux également. Le fait de pouvoir également créer des places de travail, qui est la principale activité pour offrir une réinsertion la plus adéquate possible aux détenus, est pour nous également une priorité. Le projet de création d'un centre médical dans un nouveau bâtiment indépendant, adjacent à celui

actuellement réservé aux exécutions anticipées de peine, est de notre avis indispensable aux Etablissements de Bellechasse pour le bon fonctionnement de la suite.

Durant ces dernières années, il est à remarquer que seules les cellules des 3^e et 4^e étages du bâtiment cellulaire ont été réfectionnées. Je peux vous le dire en tant qu'ancien collaborateur, il est vraiment nécessaire, indispensable je dirais même, de pouvoir continuer ces réfections afin d'optimiser la qualité du bâtiment. Il est primordial pour nous également que les collaborateurs et collaboratrices puissent bénéficier de conditions de travail les plus adéquates possibles, en lien avec les conditions extrêmement difficiles par moment. Nous surveillerons également et vérifierons les coûts engendrés par ces opérations et là je rejoins le député Morel, qui tout à l'heure a demandé de donner du travail aux entreprises fribourgeoises. Il est vrai que pour nous, il est également indispensable, au vu de la situation économique que nous vivons actuellement à la suite du Covid, de pouvoir privilégier les entreprises fribourgeoises.

Je tiens à remercier Monsieur Walter, le directeur des Etablissements de Bellechasse, ainsi que les différents services pour l'excellente qualité du travail qui a été accompli pour monter le dossier. Rappelons les choses: la sécurité publique doit rester au centre de ce projet.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). J'interviens ici à titre personnel, je n'ai pas de liens d'intérêts avec cet objet. J'aimerais juste faire remarquer et demander la plus grande attention, vu la procédure retenue. Je rappelle que dans ce canton, nous avons une pisciculture où les poissons ne nagent pas, nous avons une ferme-école où vraisemblablement les taureaux ne peuvent pas se croiser et à laquelle les tracteurs ne peuvent pas accéder. Il faut que le Conseil d'Etat fasse en sorte que les cellules aient des portes même si c'est un régime ouvert. Je crois qu'il faut avoir la plus grande attention. La deuxième chose, c'est dans le choix des entreprises. Il est évident que c'est l'occasion de donner du travail à des entreprises fribourgeoises mais le Conseil d'Etat doit faire très attention à donner du travail à des entreprises fribourgeoises qui savent faire le travail et non aux entreprises qu'il connaît déjà.

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Ich danke allen Rednerinnen und Redner, welche für Eintreten plädiert haben. Ebenfalls danke ich für die Bemerkungen, Ihre Anregungen und Fragen.

Avec plaisir, je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Merci de votre confiance.

Wie richtig bemerkt wurde, fällt dieses grosse Bauvorhaben in eine Zeit, in der Baufirmen Arbeitsaufträge gut gebrauchen können. Es ist deshalb richtig, dass unser einheimisches Gewerbe zu berücksichtigen ist. Das Beantworten der gestellten Fragen überlasse ich dem Staatsrat, der ja schliesslich für die Sicherheit zuständig ist, und die Dossiers in- und auswendig kennt.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des porte-paroles des groupes pour le soutien apporté à ce projet et pour cette manifestation d'entrée en matière. Je saisis aussi l'occasion de remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs qui ont planché sur ce travail, en particulier dans mon Secrétariat général, ma conseillère juridique et la direction de l'EDFR. Je voudrais aussi saisir l'occasion, dans cette période troublée de coronavirus, d'exprimer ma gratitude à toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'EDFR, que ce soit sur le site de Bellechasse ou à la Prison centrale pour le travail de qualité qui a été effectué dans des conditions difficiles.

S'agissant des différentes interventions, je veux revenir effectivement sur la problématique de l'attribution des travaux à des entreprises fribourgeoises, soulevée par le député Morel et d'autres intervenants. Naturellement c'est la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, avec le soutien du Service des bâtiments et avec l'appui d'une commission de bâtisse qui devra être mise en place, dans laquelle les groupes parlementaires seront représentés, qui sera donc en charge de cette exécution. Le Directeur de l'aménagement a d'ailleurs participé à la séance de commission ordinaire pour soutenir les démarches du Conseil d'Etat dans ce concept. Comme pour tout grand investissement public dans le domaine de la construction, l'Etat est tenu également de respecter les règles sur les marchés publics, ne peut, je dirais, artificiellement s'assurer que ce soit uniquement des entreprises fribourgeoises qui soient mandatées, mais naturellement nous souhaitons vivement que ce puisse être le cas au final. Le Service des bâtiments a déjà lancé une procédure d'appel d'offres en procédure ouverte pour réaliser les projets de construction en entreprise totale, à l'exception de l'adaptation du bâtiment cellulaire. Et au terme du délai imparti, une seule entreprise a postulé et malheureusement elle n'avait ni l'expérience, ni les compétences nécessaires pour ce travail. L'adjudication n'a donc pas pu être faite.

Maintenant l'Etat peut attribuer le marché selon une procédure de gré à gré exceptionnelle. Des discussions sont en cours, menées par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le Service des bâtiments en particulier, avec une entreprise totale qui bénéficie d'expériences aussi dans le domaine pénitentiaire. A ce stade, l'architecte, les ingénieurs spécialistes qui pourraient être choisis dans le cadre de cette entreprise totale seraient fribourgeois, ce qui serait naturellement une excellente chose. Les appels d'offres devront, le moment venu, être organisés par l'entreprise totale désignée qui, elle, ne sera pas tenue au respect des marchés publics et pourra donc recourir à des sous-traitants et nous

espérons naturellement que ces entreprises-là puissent être fribourgeoises, dans toute la mesure du possible. Pour information, le permis de construire pour la construction des ateliers sécurisés a déjà été délivré, celui pour le centre médical est attendu tout prochainement et la mise à l'enquête pour l'extension du Pavillon sera publiée vendredi dans la Feuille d'avis officielle.

A l'attention de M. le Député Chassot, je relève effectivement que la prise en charge médicale est indispensable, elle doit être renforcée à travers des infrastructures naturellement, mais aussi à travers une collaboration qui doit s'intensifier entre l'EDFR et le Réseau fribourgeois de santé mentale. Voilà, je crois avoir répondu aux différentes interventions. Je me réjouis en tout cas de cette entrée en matière qui va permettre, je dirais, de démarrer maintenant concrètement ces travaux qui vont permettre de renforcer encore une fois la sécurité sur le site de Bellechasse, en séparant en particulier le régime ouvert et le régime fermé qui posent aujourd'hui effectivement un problème concret.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026

Art. 1

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je rappelle simplement que les travaux prévus s'inscrivent dans la planification pénitentiaire 2016-2026 qui a été revue et qui a été présentée au Grand Conseil.

> Adopté.

Art. 2

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Artikel 2 benennt die Gesamtkosten für Bau- und Umbau: Inklusive Studienkredit belaufen sich die Kosten auf 39 382 400 Franken.

> Adopté.

Art. 3

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Für die Finanzierung des kantonalen Anteils der ersten Etappe der Vollzugsplanung muss ein Rahmenkredit von 27 659 400 Franken eröffnet werden, weil Bundessubventionen und Sachleistungen der Freiburger Strafanstalt angerechnet werden können.

> Adopté.

Art. 4

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Le Grand Conseil est appelé aujourd'hui à voter un crédit cadre et puis les crédits de paiements nécessaires sont donc portés dans les budgets annuels sur la période 2020 à 2025.

> Adopté.

Art. 5

> Adopté.

Art. 6

> Adopté.

IV. Clauses finales

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je voulais simplement rappeler que le présent décret est soumis au référendum financier facultatif.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés

Deuxième lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 102 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR,), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ueli Johner-Etter (LA,UDC/SVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Markus Zosso (SE,UDC/SVP). *Total: 102.*

Décret 2019-DSJ-180**Crédit d'étude en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016–2026**

Rapporteur-e:	Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	16.12.2019 (BGC mai 2020, p. 683)
Préavis de la commission:	09.03.2020 (BGC mai 2020, p. 701)

Entrée en matière

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). An der gleichen Sitzung vom 9. März 2020 hat sich die parlamentarische Kommission auch über den Studienkredit für die Umsetzung der zweiten Etappe der Vollzugsplanung 2016 - 2026 unterhalten.

Gemäss der vorliegenden Botschaft soll der Studienkredit dazu dienen, die Infrastrukturprojekte für den Ersatz des Zentralgefängnisses und der offenen Vollzugsanstalt "Les Falaises" zu entwickeln und deren Kosten zu ermitteln. Das Zentralgefängnis in der Freiburger Altstadt verfügt heute über 80 Plätze für die Untersuchungshaft, die Administrativhaft und die Ersatzfreiheitsstrafen, während die Anstalt "Les Falaises" über 20 Plätze für das Arbeitsexternat und die Halbgefängenschaft verfügt.

Auch dieses Dekret war in der Kommission eigentlich unbestritten, ausser der Standortfrage, die nochmals Einiges zu reden gab.

Obwohl der Staatsrat schon verschiedene Standort-Varianten geprüft hat, war man doch der Meinung, nochmals zu überlegen, die Räumlichkeiten des heutigen Zentralgefängnisses im Raume der Agglo Freiburg zu ersetzen und nicht "partout" nach Bellechasse zu verlegen. Um diesen Wunsch zu ermöglichen und die Standortprüfung nochmals zu überprüfen, beantragt die Parlamentarische Kommission im Projet bis, den Studienkredit um 100 000 Franken auf schlussendlich insgesamt 1,9 Millionen Franken zu erhöhen.

Mit 9 Ja-Stimmen, ohne Gegenstimme, bei 2 Enthaltungen beantragt die Kommission dem Grossen Rat, auf das vorliegende Dekret einzutreten.

Et finalement, à l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret, ça veut dire le projet bis de la commission.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Vous venez de donner le feu vert à la concrétisation de la première étape de la planification pénitentiaire et je vous en remercie vivement.

Avec la présente demande de crédit d'étude d'un montant de 1,8 million de frs, le Conseil d'Etat vous demande en plus d'autoriser la préparation de la deuxième étape de la planification, en déterminant les projets de constructions nécessaires pour relocaliser la détention avant jugement sur le site de Bellechasse. Il s'agit ainsi de fermer définitivement, à terme, la Prison centrale. Le rapport de l'expert Henri Nuoffer, consécutif à l'évasion de septembre 2017, a montré que ce déménagement, initialement en troisième priorité, était en réalité urgent.

La Prison centrale est une infrastructure vétuste, située dans un quartier historique et d'habitations, ce qui est problématique tant en termes de sécurité que sous l'angle d'une éventuelle rénovation, voire d'une extension. La solution la plus judicieuse et efficiente pour remplacer la Prison centrale consiste à relocaliser ces places de détention sur le site de Bellechasse même. L'alternative, soit l'édification d'un nouvel établissement dans le Grand Fribourg, n'a pas été retenue par le Conseil d'Etat. Elle s'avérerait coûteuse (entre 30 et 35 millions de frs au moins) et le résultat serait un établissement moins modulaire et flexible, avec un fonctionnement plus onéreux. Une telle réalisation serait par ailleurs exclue dans des délais raisonnables, en particulier compte tenu de la situation actuelle que vous connaissez tous en termes d'aménagement du territoire. A contrario, une nouvelle construction à Bellechasse permet de recourir à un terrain dont l'Etat est déjà propriétaire et qui est déjà dédié à l'activité pénitentiaire. Elle permettra également des synergies infrastructurelles et organisationnelles évidentes. A l'issue de cette deuxième étape, le site de Bellechasse comptera donc 200 places pour l'exécution des sanctions pénales, 70 places pour la détention avant jugement, 5 places pour la détention administrative et 5 places de zone tampon. S'y ajouteront 20 places pour la semi-détention et le travail externe, déplacées de l'actuelle maison de détention Les Falaises, attenante à la Prison centrale, dans un nouveau bâtiment prévu sur le site de l'ancienne école de Sugiez, propriété de l'EDFR. Ce site est, selon nous, idéalement situé à proximité de la gare. Il sera particulièrement intéressant pour répondre aux besoins des personnes qui sont sous le régime du travail externe, à savoir les personnes détenues qui reprennent une activité à l'extérieur d'un établissement de détention, au terme de l'exécution ordinaire de leur sanction pénale.

Les attentes des partenaires principaux ayant besoin d'un accès régulier aux détenus avant jugement, en l'occurrence le Ministère public et les avocats, ont été analysées et il apparaît que le renforcement de mesures telles que la visioconférence - on en a fait usage durant cette période de coronavirus -, le service de convoyage également, permettront d'atténuer les effets de l'éloignement relatif de la capitale cantonale. S'agissant des avocats, il convient de relever que ceux-ci continueront de s'entretenir avec leurs clients incarcérés, principalement dans les locaux du Ministère public ou de la police de sûreté, avant une audition. A l'heure actuelle, la Prison centrale enregistre en moyenne moins d'une visite par jour par un avocat.

Les surcoûts provoqués par l'augmentation de la distance des convois sont évalués pour l'heure à un montant maximal de 250 000 frs par année, à savoir le coût d'une équipe de convoyeurs supplémentaire, y compris les frais de fonctionnement et d'amortissement du véhicule. Ce montant sera cependant largement compensé par les économies réalisées grâce aux synergies induites par le regroupement sur un site, évoquées plus haut.

Un montant de 40 000 frs est également prévu dans ce crédit d'étude pour mener les premières réflexions quant à l'avenir du bâtiment actuel de la Prison centrale. L'idée est que l'on puisse déterminer des pistes et commander les études de faisabilité nécessaires. Des discussions auront lieu également avec la ville de Fribourg.

En outre, je relève que le Conseil d'Etat peut se rallier à l'amendement proposé par la commission ordinaire et la Commission de finances et de gestion, dans la mesure où il s'agit d'un projet d'examen complémentaire qui ne remet pas en cause la planification actuelle. Pour ces motifs, je vous remercie de soutenir ce nouveau décret.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). La Commission de finances et de gestion s'est réunie le 11 mars pour l'examen de ce crédit d'étude de 1,8 million. Elle a également été saisie de l'amendement pour un crédit d'étude complémentaire de 100 000 frs, visant à étudier l'opportunité du maintien dans l'agglomération fribourgeoise d'un établissement de détention avant jugement.

Au terme de nos délibérations, nous soutenons la version bis de la commission parlementaire, donc nous acceptons cet amendement à l'unanimité des membres.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Je serais tenté de vous dire, M. le Commissaire du Gouvernement, en boutade bien entendu, que vous n'avez jamais autant bâti que depuis votre départ de la DAEC. Je pense que vous devez avoir une vocation retardée. Ceci étant, depuis que nous avons opté pour la fermeture de la Prison centrale, il y a lieu d'entreprendre les démarches nécessaires pour mettre sur pied des projets ad hoc. Ce n'est pas une mince affaire lorsqu'on sait que l'honorable bâtisse située en Basse-Ville de Fribourg abrite 80 places pour la détention avant jugement notamment ainsi que 20 places à la maison de détention Les Falaises, pour la semi-détention. Les places sont chères. Je ne dirais pas que les places doivent être réservées, mais tout de même. Le choix de l'implantation sur le site de Bellechasse semble le plus rationnel et économique si on se réfère aux coûts de construction et d'exploitation. Il faudra cependant trouver une solution pour la semi-détention actuellement logée en Basse-Ville de Fribourg, dans le bâtiment des Falaises. A cet égard, on nous suggère d'étudier la possibilité de remodeler l'ancienne école de Sugiez qui est déjà propriété des Etablissements de Bellechasse. Certains membres de notre groupe - je dois vous l'avouer - ont été interpellés à cet égard. Mais pourquoi pas si cela pouvait engendrer certaines économies eu égard au fait que le bâtiment est existant, d'autant plus que le coût brut des investissements pour cette seconde étape de planification pénitentiaire avoisine les 29 millions et plus? Petit retour de balancier pour ce qui est des subventions données en son temps par la Confédération dans le cadre des aménagements de la Prison centrale et du bâtiment des Falaises, de 400 000 frs. Ceci doit être tout à fait supportable à notre avis, d'autant plus que nos finances bénéficieront aussi, de la Confédération pour la seconde étape, de subsides à hauteur de 2,6 millions. Alors allons en avant avec ce projet et notre groupe Vert Centre Gauche acceptera à l'unanimité ce crédit d'étude.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis avocat, membre du Conseil de l'Ordre des avocats et, de ce fait, visiteur plus ou moins fréquent de la Prison centrale. Mais aujourd'hui, je me fais le porte-parole du groupe socialiste.

Nous le concédons, en ces temps de crise sanitaire où tout un chacun se préoccupe avant tout de sa santé et de la santé de ses proches, ou du maintien ou non de son emploi, il paraît pour le moins anachronique que notre Conseil débattre de la pertinence ou non d'un crédit d'étude pour la relocalisation de la Prison centrale. Or, le hasard du calendrier politique le veut, nos collègues vaudois ont également débattu cette semaine de la planification pénitentiaire en leur canton et ont voté un crédit global de plus de 45 millions pour l'entretien de diverses prisons, dont notamment celle du Bois-Mermet à Lausanne qui était initialement vouée à disparaître. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas cet établissement, c'est une prison qui a été construite en 1905. Elle ne se situe pas en périphérie, mais au centre-ville ou en tout cas en ville de Lausanne et est assez vétuste. Selon ce qui a été relaté par la presse, qu'est-ce qui a poussé le Gouvernement vaudois à ne pas délocaliser la Prison du Bois-Mermet, mais à entreprendre des travaux d'entretien importants et à l'agrandir pour l'utiliser encore 20 ou 30 ans? Tout concentrer à un seul endroit pose d'autres difficultés, dixit M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis. Comparaison n'est pas raison, mais vous constatez que le canton de Fribourg a pris l'option de tout concentrer en un seul endroit, à Bellechasse, alors que notre voisin direct a choisi l'option inverse. Dont acte.

Cela étant, le groupe socialiste l'avait déjà souligné lors des précédents débats à ce sujet: nous soutenons le principe de la fermeture de la Prison centrale au centre du quartier historique de la ville. Toutefois, il ne faut pas oublier que la détention avant jugement concerne des personnes présumées innocentes et détenues pour les besoins de l'enquête, alors que les détenus en exécution de peine exécutent justement les sanctions infligées par des tribunaux à l'issue d'un procès. Je présume que M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis pensait notamment aux difficultés liées au mélange de ces deux populations de détenus lorsqu'il évoquait, devant le Grand Conseil vaudois, les difficultés liées au fait de tout concentrer en un seul endroit.

Concernant le crédit d'étude à proprement parlé, nous avons trois remarques:

1. Nous demandons à ce qu'un véritable plan de mobilité soit intégré aux études. En effet, le site Bellechasse n'est pas encore desservi par les transports publics et il est impensable de demander aux visiteurs des détenus, soit avant tout des familles avec des enfants en bas âge, de parcourir à pied environ 2 km depuis la gare de Sugiez à Bellechasse. Ainsi, par exemple, il conviendrait d'étudier l'opportunité de proposer un service de *shuttlebus* aux heures de pointe pour les visiteurs, ce qui serait assez simple à mettre en place, dans la mesure où les heures de visite sont connues à l'avance et assez précises. En outre, pour le personnel, ce n'est pas que la crise climatique qui impose également un plan de mobilité.
2. Nous regrettons que la maison de détention des Falaises soit également délocalisée à Bellechasse. En effet, il nous semble important que l'établissement de détention qui accueille des détenus en semi-détention, soit des détenus qui travaillent à l'extérieur et qui ne passent que la nuit et les week-end en détention, soit situé géographiquement au centre du canton, afin d'offrir des longueurs de trajets plus ou moins équivalentes. Toutefois, nous saluons qu'une solution semble avoir été trouvée à proximité de la gare de Sugiez, permettant de répondre aux préoccupations liées à la mobilité.
3. Nous constatons qu'un montant de 40 000 frs uniquement est prévu dans le présent crédit d'étude pour les études préliminaires portant sur l'avenir des bâtiments actuels de la Prison centrale. Au vu des montants importants qui devront sans aucun doute être investis pour réaffecter ce bâtiment, ce montant nous paraît assez faible. Nous espérons dès lors que le crédit d'étude complémentaire évoqué à cet égard dans le message soit soumis au Grand Conseil plus ou moins en même temps que le crédit pour la construction de la nouvelle "Prison centrale" à Bellechasse.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe socialiste entre en matière et soutiendra le projet bis de la commission.

Morel Bertrand (PDC/CVP, SC). Mes liens d'intérêts sont les mêmes que tout à l'heure. Je m'exprime, pour le surplus, au nom du groupe démocrate-chrétien qui, je le dis d'emblée, entrera en matière sur ce décret en soutenant le projet bis de la commission.

Cette deuxième étape de la planification pénitentiaire est presque aussi importante que la première, puisqu'elle doit permettre à l'Etat de se libérer de sa Prison centrale. En effet, emprisonnée en ville non loin de son centre, la Prison centrale n'y a plus sa place et doit partir. Elle laissera un grand vide à la maison des Falaises, avec laquelle elle est pieds et poings liés et qui, de ce fait, fermera aussi ses portes. Le sort de ces deux bâtiments est donc scellé. Je ne m'emprisonnerai pas dans une dissertation sur les motifs qui rendent impératif le remplacement de la Prison centrale. Ils vous sont connus.

S'agissant du regroupement des infrastructures pénitentiaires sur un seul et même site, soit celui de Bellechasse, le PDC a déjà eu l'occasion de se prononcer en sa faveur lors de la présentation du rapport sur la fermeture de la Prison centrale. Toutefois, à l'époque, afin d'éviter trop de déplacements de détenus durant la phase active de l'instruction, la création d'une zone d'attente dans le Grand Fribourg, plus précisément à Granges-Paccot, était prévue. Elle a depuis lors été totalement abandonnée et nous le regrettons. Nous pensons également qu'afin d'éviter de trop longs trajets journaliers à des personnes en semi-détention, soit celles qui travaillent le jour et retournent uniquement en prison pour dormir, il est nécessaire d'étudier la possibilité de maintenir quelques places de semi-détention dans le Grand Fribourg et de ne pas tout concentrer à Sugiez. Aussi, comme déjà relevé, nous nous rallierons à la version bis de la commission, qui retient l'amendement de M. le Député Nicolas Kolly prévoyant un crédit complémentaire de 100 000 frs pour étudier l'opportunité du maintien, dans le Grand Fribourg, d'un établissement de détention avant jugement comprenant également des places pour la semi-détention et des salles d'audition pour avocats, le tout pour la phase ultérieure à la planification pénitentiaire 2016-2026.

S'agissant du projet comme tel, la lecture du message m'a offert un moment d'évasion dans les travées de la prison. Le message décrit en effet parfaitement bien les infrastructures qui seront construites, de sorte que l'on peut s'y projeter en espérant évidemment ne pas y être un jour jeté. Ceci étant dit, notre groupe a essentiellement et notamment retenu, à satisfaction, que le programme des locaux répond aux exigences particulières des différents régimes de détention qui nécessitent des niveaux sécuritaires dissemblables. Ainsi, par exemple, le programme des locaux permettra d'éviter tout contact des détenus en phase active d'instruction avec d'autres détenus ou même visiteurs, ce qui limite ainsi très fortement les risques de collusion qui mettent à mal la recherche de la vérité. Les soucis relatés par M. le Député Moussa peuvent ainsi être relativisés. Tous les détenus ne peuvent ni ne doivent être traités de la même façon et il en est clairement tenu compte dans le projet.

Les coûts de construction sont en l'état estimés à 29 249 000 frs, dont 2 065 875 frs pour les "Divers et imprévus", ce qui ne manque pas d'interpeller le groupe démocrate-chrétien s'agissant d'une nouvelle construction. Nous comprenons toutefois qu'à ce stade, les coûts soient aléatoires, mais il ne faudrait pas que ce poste "Divers et imprévus", pour reprendre une célèbre expression ma foi désobligeante, soit un « oreiller de paresse » pour éviter l'analyse des réels besoins et permette ensuite des dépenses non nécessaires. Nous attendrons ainsi davantage de détails lors de la présentation du crédit d'engagement.

Selon l'étude menée au moyen de l'instrument boussole 21, le projet est jugé favorable pour le canton au niveau de la création et de la distribution de richesses car, je cite: « Il s'agit d'un projet de construction qui donnera du travail aux entreprises ». Le groupe démocrate-chrétien sera donc attentif à ce qu'il ne s'agisse pas que de simples paroles, mais de véritables engagements et nous insistons une nouvelle fois pour que l'Etat prenne toutes les mesures aptes à attribuer, autant que faire se peut, le marché aux entreprises fribourgeoises.

Vous êtes prisonniers de ma prise de parole depuis environ 4 minutes et j'entends déjà dire certains d'entre vous que votre peine est déjà beaucoup trop lourde. Du coup, je vous rends votre liberté.

Demierre Philippe (*UDC/SVP, GL*). L'ensemble du groupe de l'Union démocratique du centre entrera en matière sur ce crédit en soutenant le projet bis de la commission.

Pour rappel, à la suite de l'évasion spectaculaire en septembre 2017 d'un assassin présumé, il était vraiment impératif que le bâtiment de la Prison centrale soit reconstruit ou déplacé. Le concept qui est présenté aujourd'hui, qui introduit un nouveau bâtiment qui s'appelle la Bibera, adaptation du bâtiment de l'exécution anticipée des peines (EAP), est pour nous une excellente solution. La création du pôle alimentaire, pour moi qui ai travaillé à Bellechasse, est une nécessité. En effet, jusqu'à présent, nous avons plein de métiers qui sont dispersés sur l'ensemble du domaine et il est vraiment important de pouvoir tout mettre ensemble dans un seul et unique endroit. Le bâtiment-passerelle, qui est censé remplacer le bâtiment qui se trouve actuellement en Basse-Ville de Fribourg pour la semi-détention, ne nous pose non plus aucun problème étant donné qu'il est situé près de la gare de Sugiez et permettra facilement les déplacements des détenus et des personnes qui viendront les visiter.

La possibilité de construire un bâtiment de détention avant jugement, qui a été évoquée dans le projet bis, est pour nous d'une importance capitale, afin surtout de faciliter les déplacements des avocats pour aller trouver les détenus dans les premiers jours de détention.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). M^{me} la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'aimerais dire M. le Directeur de la DAEC, mais je ne peux pas car il n'est pas là. Vous savez qu'il y a de nombreuses différences de coûts entre le privé et le public, ce qui m'étonne souvent beaucoup. C'est donc pour ça que j'aurais pu faire cette intervention lors de plusieurs affaires traitées au cours de cette session, étant donné qu'on vote plusieurs crédits d'étude et crédits de construction. On a pu remarquer, lors de la construction de la ferme de Grangeneuve, en la comparant avec une construction privée ayant peu de différences avec celle-ci et donc mesurables, que les coûts sont totalement différents. Si on les reporte à des grands projets comme ceux dont on cause aujourd'hui et ceux dont on causera encore demain, si on fait les mêmes différences, cela représente plusieurs millions pour l'Etat de coûts supplémentaires et surestimés. Finalement, ce sont des coûts pour le contribuable.

Dans le cadre de la commission de construction de la ferme de Grangeneuve, j'ai demandé que la DAEC fasse une étude pour trouver la raison de ces coûts supplémentaires pour le public. On m'a garanti qu'on le ferait ultérieurement à la fin des travaux, mais je pense que c'est urgent de lancer cette étude rapidement, afin de faire des économies. Je pense que cela peut être fait de manière importante.

Monsieur le Commissaire, étant donné que c'est vous qui pouvez répondre à la place du directeur de la DAEC aujourd'hui, est-ce que le Conseil d'Etat est prêt à lancer cette étude rapidement, de manière à minimiser les coûts des projets qu'on vote aujourd'hui, que ce soient les crédits d'étude, que ce soient les crédits de construction?

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessensbindung: Ich bin Mitglied der Justizkommission.

Unbestritten ist, dass das Zentralgefängnis an einen neuen Ort umgesiedelt werden muss. Hingegen möchte ich nochmals nachfragen - ich habe es schon von einigen Seiten gehört -, ob es für die Halbgefängenschaft und für das Arbeitsexternat wirklich keine andere Möglichkeit in der Agglomeration gibt. Ich denke, dass wir dies diesen Menschen, die auf der Suche sind, sich wieder zu integrieren, einen Platz zu finden, schuldig sind. Zusätzlich ist doch der Anschluss an den öffentlichen Verkehr in Sugiez im Vergleich zur Agglomeration eingeschränkt. Wurden alle Möglichkeiten der Suche ausgeschöpft? Ich habe gehört, dass ein Zusatzkredit da ist, um noch weitere Untersuchungen zu machen.

Und eine weitere Frage, die, so glaube ich, auch im Bericht nicht ganz geklärt ist: Wie viele Stellen sind für diese Einrichtung in diesem Schulhaus in Sugiez vorgesehen?

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). J'ai juste une remarque à faire, plutôt pour l'affectation future du bâtiment qui se trouve en ville de Fribourg. J'invite le Conseil d'Etat à réfléchir avec la ville de Fribourg, de quelle manière ce bâtiment pourra être réaffecté, pour aussi permettre à la ville et à l'agglomération de profiter de ce bâtiment, nous l'espérons bien sûr à des conditions avantageuses afin de renforcer le centre cantonal.

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Ich danke allen Grossrätinnen und Grossräte für ihre Bemerkungen und Fragen und ganz besonders für die Unterstützung des vorliegenden Dekrets gemäss Projekt bis.

Merci pour vos commentaires, vos bons conseils et les souhaits intéressants.

Wir sind froh, dass der Studienkredit erhöht wird, um die hängigen Fragen zu beantworten. Es muss die bestmögliche Lösung für alle gefunden werden, um möglichst allen Bedürfnissen gerecht werden zu können. Eines dürfen wir aber schlussendlich bei dieser Studie nicht vergessen: Diese Standortfrage muss man so angehen, dass wir schlussendlich nicht Gefängnisse für die Anwälte bauen. Wir müssen leider Gefängnisse für die Häftlinge bauen. Ich danke Ihnen in diesem Sinne für die Unterstützung.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie les représentants des différents groupes d'avoir confirmé leur entrée en matière sur ce crédit d'étude. Vous l'avez compris, ce dernier est indépendant du crédit d'engagement que vous venez d'adopter, mais il lui est complémentaire et c'est extrêmement important.

Quelques informations supplémentaires de ma part. Concernant l'intervention du député Elias Moussa, relayée par d'autres également: effectivement la Direction de la sécurité et de la justice, après cette expertise Nuoffer, a acquis la conviction qu'il fallait, dans les meilleurs délais, pouvoir quitter la Prison centrale et qu'il fallait éviter aussi d'y investir encore régulièrement pour des raisons de sécurité. Je crois qu'actuellement ce n'est plus une option d'avoir de la détention avant jugement en milieu urbain, que ce soit pour des raisons de sécurité ou de respect du voisinage. La solution choisie de regrouper le tout sur le site de Bellechasse, pour nous, c'est finalement la solution la plus simple, la plus rapide et la moins coûteuse. Nous avons analysé différentes options et, après une pesée des intérêts, nous sommes arrivés à cette conclusion.

S'agissant de la comparaison avec le Bois-Mermet dans le canton de Vaud, on en a pris connaissance. Selon nous, c'est difficile de faire un parallèle, dans la mesure où le canton de Vaud connaît une situation particulière de surpopulation carcérale. Nous accueillons d'ailleurs sur le site de Bellechasse beaucoup de détenus vaudois et le canton de Vaud a besoin probablement, à court et à moyen termes, de toutes ses capacités d'accueil pour faire face à ses besoins. La situation est très différente à ce sujet dans le canton de Fribourg.

Naturellement, dans le cas du crédit d'étude et lors du crédit d'engagement, toute la problématique de la mobilité devra être analysée par la DAEC, avec l'appui de son Service de la mobilité. C'est aussi une exigence de la procédure du permis de construire. Je relativise aussi par rapport aux investissements prévus à l'école de Sugiez. Il faut savoir que, par exemple durant l'année 2019, nous avons accueilli seulement 19 personnes en semi-détention, dont 3 du sud du canton. C'est dire que ce n'est pas en soi vraiment un problème d'aller à Sugiez. De manière générale aussi, on constate que dans la région du Lac, il y a beaucoup de places de travail qui sont adaptées pour cette population carcérale en semi-détention ou en travail externe, avec des places de travail offertes par l'industrie, mais aussi en particulier par les cultures maraîchères. Pour une fois qu'on peut aussi peut-être décentraliser des places de travail et des capacités d'accueil, je pense que c'est une option plutôt réussie.

Par rapport à l'intervention du député Morel, toute la problématique du convoyage, on l'a déjà dit, a été analysée à plusieurs reprises, dans le cadre du crédit d'étude. Nous allons encore faire des analyses plus détaillées pour la mise en place et la mise en œuvre de ce concept. Encore une fois, nous avons procédé à une pesée des intérêts. Le fait de tout regrouper à Bellechasse nous permet d'avancer plus rapidement, de faire des économies financières et finalement d'avoir, de manière globale sur le site, une infrastructure adaptée et une organisation probablement aussi plus efficace. Alors, vous indiquez peut-être des "Divers et imprévus" trop importants proposés par le Service des bâtiments mais on est au niveau d'un crédit d'étude. Ceci sera analysé de manière plus précise aussi dans le cadre du crédit d'engagement. Je vous rappelle aussi que dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire "Poya", c'est le Grand Conseil lui-même qui faisait la recommandation de mettre suffisamment de montants en réserve, pour ne pas avoir de mauvaises surprises à la fin des travaux. Ça me permet aussi de dire à M. le Député Ducotterd que naturellement l'objectif pour l'Etat est d'avoir une gestion rigoureuse de ses deniers publics. On entend pourtant dire ces jours qu'il faut relancer l'économie, qu'il faut dépenser et investir. On va essayer de le faire évidemment de manière intelligente et coordonnée, mais pour la très grande majorité des chantiers de l'Etat, je peux vous dire, en ayant été également à la DAEC, que les crédits sont respectés. Naturellement on ne fait pas de publicité à la fin de chaque travaux. Par exemple, à l'époque, j'avais dû mener la commission de bâtisse du Collège de Gamache et on a terminé les travaux avec 8 millions de coûts inférieurs à ce qui avait été imaginé. Ce serait peut-être le rôle de la DAEC à l'avenir de venir faire des rapports sur les investissements. Cela permettrait de démontrer aussi que, dans la très grande majorité des travaux, le coût est respecté.

S'agissant de la dernière intervention du député Marmier, je l'ai dit, 40 000 frs sont prévus dans ce crédit d'étude pour analyser l'affectation future des bâtiments actuels de la Prison centrale. On aura des discussions avec la ville de Fribourg. On l'a d'ailleurs évoqué tout récemment dans le cadre d'une rencontre Conseil d'Etat et ville de Fribourg. C'est clair que là on doit rechercher des synergies, on doit aussi respecter l'aménagement du territoire voulu par la ville de Fribourg. C'est avec ces considérations que je vous invite à soutenir ce projet.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026

Art. 1 et Ibis

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Im Artikel 1 geht es darum, einen Studienkredit bei der Finanzverwaltung zu eröffnen. Der Staatsrat beantragt 1,8 Millionen Franken. Aus den vorhin genannten Gründen will die Kommission den Kredit um 100 000 Franken erhöhen, also auf insgesamt 1,9 Millionen Franken, damit nochmals geprüft werden kann, ob das Zentralgefängnis, also ein Untersuchungsgefängnis mit Verhörsälen und allenfalls Halbgefängenschafts-Plätzen, in der Agglo Freiburg gebaut werden sollte.

Ich bitte den Grossen Rat, dem Projet bis zuzustimmen und somit dem Antrag der Kommission zu folgen. Dies sollte nicht allzu schwierig sein, da ja der Staatsrat sich diesem Antrag anschliessen kann.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Effectivement, l'article 1 prévoit un crédit d'étude de 1,8 million de frs pour financer cette seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026. Le Conseil d'Etat se rallie à l'amendement de l'article Ibis, qui rajoute donc un montant de 100 000 frs pour étudier l'opportunité du maintien dans l'agglomération fribourgeoise d'un établissement de détention avant jugement, mais ceci après la mise en œuvre de la planification pénitentiaire 2016-2026. Nous pouvons faire cette étude complémentaire, qui portera donc au-delà de la période 2016-2026. Cela n'empêche pas de réaliser le programme des travaux tel que prévu et présenté aujourd'hui. Le Conseil d'Etat, sur le fond, est convaincu que l'option choisie de tout concentrer à Bellechasse est la meilleure, mais nous faisons volontiers cette étude complémentaire, qui apportera des arguments encore plus précis et détaillés sur l'option retenue. Cela permettra d'avoir aussi des projections sur les planifications pénitentiaires qui vont au-delà de 2026.

> Modifié selon la version de la commission (projet bis).

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 99 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier

Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR.), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Markus Zosso (SE,UDC/SVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP). *Total: 99.*

A voté non:

Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 1.*

Décret 2020-GC-23

Institution d'une commission d'enquête parlementaire: Pisciculture d'Estavayer-le-Lac

Rapporteur-e:	Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts
Décret:	05.03.2020 (BGC mai 2020, p. 710)

Entrée en matière

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). J'interviens en tant que rapporteur du Bureau du Grand Conseil, qui a accepté à l'unanimité ce décret.

Le 6 février 2020, le Grand Conseil acceptait, contre l'avis du Conseil d'Etat, par 71 voix pour, 25 contre et 7 abstentions, la requête demandant l'institution d'une commission d'enquête parlementaire ayant pour mission d'analyser, de vérifier, de clarifier, d'apprécier, voire de comprendre la situation du dossier pas très glorieux de la construction de la nouvelle future ou ex-future pisciculture d'Estavayer-le-Lac.

La requête acceptée demande à la commission d'enquête parlementaire d'établir un rapport détaillé des faits, concernant entre autres le déroulement de l'ensemble des procédures appliquées, autant techniques, opérationnelles que d'adjudication, de choix de compétences ou encore en matière de gestion de ce gros dossier, liste non exhaustive, dont la commission aura compétence et liberté d'activer ou pas.

Le Grand Conseil va élire tout à l'heure les onze membres de la commission d'enquête parlementaire. Pour lui permettre de siéger, nous devons définir le cadre légal de son mandat et de sa mission. C'est ce qui vous est proposé au travers du décret qui vous est soumis. C'est pourquoi, avant la lecture des articles, avant les commentaires ou le débat que vous jugerez nécessaires sur l'un ou l'autre de ceux-ci, au nom du Bureau du Grand Conseil, je vous invite d'ores et déjà à accepter ce décret.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Nous avons pris note avec intérêt de la rédaction et de la transmission par le Bureau du projet qui nous est soumis aujourd'hui. La position d'origine du Conseil d'Etat est connue, je ne vais donc pas réitérer les déterminations. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'un certain nombre d'éléments à disposition du Conseil d'Etat et des premières réponses qui ont été données sont d'ores et déjà là. Nonobstant, il est évident que nous collaborerons de la manière la plus constructive possible à l'élaboration des faits du passé. Dans l'esprit du nouveau mandat, nous saluons aussi le fait que celui-ci, dans sa nouvelle version telle qu'elle vous est soumise aujourd'hui, se concentre sur l'examen du passé, sur l'ensemble des lettres a) à e), qui consiste à voir quelles ont été les erreurs qui ont pu être faites, quelles sont les erreurs éventuellement dans les choix stratégiques opérés, quels sont les erreurs ou manquements, qui les a commis, quelles sont les responsabilités financières avec toutes les difficultés que ça peut donner - quelle erreur amène à quelle responsabilité financière? Le lien n'est pas toujours inhérent et causal. Et ensuite, la dernière vérification, plutôt orientée sur le passé mais évidemment aussi avec une dimension future, formulée à la lettre e) (l'exactitude du montant de 1,5 million), nécessitera la remise en fonction de la pisciculture.

Le Conseil d'Etat estime qu'il y a deux domaines d'investigation distincts:

1. examiner ce qu'il y a eu comme erreurs dans le passé, procéder aux corrections nécessaires, si nécessaire et là où c'est possible;
2. le choix stratégique, indépendamment du passé, sur l'avenir de la pisciculture, soit dans le canton de Fribourg, soit ailleurs, soit en collaboration avec d'autres.

Ce sont bien deux questions distinctes à aborder de manière distincte. Vous en avez tenu compte dans l'élaboration du nouveau décret. Dans ce sens-là, je n'ai pas de commentaire supplémentaire à faire sur ces points.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie mon collègue pour ses propos. Je n'ai pas de complément à l'heure actuelle.

Péclard Cédric (VCG/MLG, BR). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance de ce décret instituant une commission d'enquête parlementaire faisant suite à l'acceptation, lors de notre session de février, de la requête "CEP pisciculture d'Estavayer-le-Lac". Dès lors et sans remarque particulière sur son contenu, notre groupe entre en matière et va accepter à sa majorité ce décret.

Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR). Je m'exprime au nom du groupe socialiste et déclare un lien d'intérêt: j'habite Estavayer-le-Lac. Le 6 février dernier, ce Parlement acceptait à une belle majorité la constitution d'une commission d'enquête parlementaire. Quelque quatre mois plus tard - merci le Covid -, il est enfin temps de nommer les membres de cette commission et surtout temps d'accepter le décret qui la constitue légalement et qui présente de manière claire les objectifs à atteindre. D'ores et déjà, et quelles que soient les conclusions auxquelles cette CEP arrivera, les citoyens fribourgeois pourront être certains que tout aura été mis en œuvre pour faire la lumière sur cette triste affaire. C'est avec ces remarques que le groupe socialiste acceptera ce décret et vous invite à en faire de même.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du décret instituant une CEP concernant la pisciculture d'Estavayer-le-Lac. Il fait suite à notre requête déposée et acceptée par notre Parlement. Ce décret ne fait l'objet d'aucune remarque de la part de notre parti. Le groupe libéral-radical l'acceptera par conséquent tel que présenté et il remercie surtout le Bureau du Grand Conseil pour son élaboration qui reflète les vœux de notre requête.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à soutenir ce présent décret. La pisciculture le mérite et j'invite la commission à faire la vraie lumière sur cette affaire. Cela nous fera du bien à tous d'avoir le résultat du travail de cette commission. Qui a fait les erreurs, s'il y en a, et qui est fautif?

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Je prends acte que l'ensemble des groupes entre en matière sans remarque. Merci.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je prends acte aussi qu'il n'y a pas de remarque. Avec mon collègue et le soutien du Conseil d'Etat, nous nous engageons à collaborer au mieux pour faire la lumière sur ce regrettable fiasco qui, je le rappelle, a déjà fait l'objet de deux rapports qui vous ont été transmis pour faire cette lumière.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret instituant une commission d'enquête parlementaire (pisciculture d'Estavayer-le-Lac)

Art. 1

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). L'article 1 précise à son alinéa 1 le nombre de membres de la commission, qui sera de onze. Son alinéa 2 précise que la commission se constitue elle-même et désignera sa présidente ou son président, ainsi que sa vice-présidente ou son vice-président.

> Adopté.

Art. 2

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). L'article 2 fixe à son alinéa 1 le mandat de la commission: vous avez pu le lire à travers les lettres a) à e). Et à son alinéa 2, il ne fixe pas un délai mais demande toutefois à la commission de rendre son rapport dans les meilleurs délais.

> Adopté.

Art. 3

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). L'article 3 précise les bases des procédures qui se réfèrent à la loi sur le Grand Conseil, bases des procédures qui serviront à la commission.

> Adopté.

IV. Clauses finales

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Celles-ci précisent que le décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 98 voix contre 1. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP),

Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR.), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Markus Zosso (SE,UDC/SVP). *Total: 98.*

Ont voté non:

Mutter Christa (FV,VCG/MLG). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG). *Total: 3.*

Décret 2019-DAEC-221

Aide aux investissements des communautés régionales de transport

Rapporteur-e:	Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	28.01.2020 (BGC mai 2020, p. 599)
Préavis de la commission:	27.04.2020 (BGC mai 2020, p. 612)

Entrée en matière

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je déclare d'emblée mes liens d'intérêts: je suis vice-présidente de l'agglomération Mobul et syndique de la commune de Le Pâquier qui est une commune partenaire de Mobul.

La commission a siégé le 27 avril dernier pour traiter le décret qui vous est soumis aujourd'hui. En 2015 déjà, le Conseil d'Etat avait soumis au Grand Conseil un premier décret de 4 millions pour venir en aide aux investissements importants des deux communautés régionales de transport que sont l'Agglomération de Fribourg et Mobul, à raison d'un million par année pour les années 2015 à 2019, afin de financer certains de leurs investissements liés aux transports publics notamment. Ce premier décret avait été accepté par le Grand Conseil le 18 novembre 2015.

En septembre 2019, le Parlement fédéral a décidé de soutenir certains projets d'agglomération de troisième génération (PA3), ceci à hauteur de 37 millions pour l'Agglomération de Fribourg et de 13 millions pour Mobul.

Le décret qui vous est présenté aujourd'hui s'élève à 8 millions. Il est en fait une prolongation de l'aide aux deux communautés régionales de transport, afin de soutenir leurs efforts visant à favoriser le report modal en faveur des transports publics, efforts axés sur les aménagements d'arrêts et de voies de bus, les interfaces, la création ou le prolongement de lignes, l'augmentation de la cadence, les voies de mobilité douce desservant les haltes ferroviaires (cf. LTr art. 35 al1). Ces aménagements, vous vous en doutez bien, génèrent d'importants investissements financiers pour ces deux agglomérations.

Ce deuxième décret, d'un montant de 8 millions, pourra aussi profiter à d'autres communautés régionales de transport, et là j'insiste, et pas forcément qu'aux deux agglomérations de Mobul et Fribourg. D'autres projets de communautés peuvent être créés par le biais d'une association de communes par exemple. Il faut le rappeler, ces aides sont en lien direct avec les transports publics.

Si l'on en croit le bilan exposé dans le message, il démontre qu'un bon développement des transports a eu lieu pour accompagner l'augmentation de la démographie de notre canton, particulièrement dans les centres. Il est à relever que ces aides servent de façon pertinente également les intérêts cantonaux. Ce doublement de l'aide n'est en fait qu'une goutte d'eau par rapport aux frais engagés jusqu'ici par les communautés membres de ces agglomérations. On le voit bien dans le tableau du message, une partie non négligeable des coûts d'investissements de ces mesures sont à la charge des communes membres.

Mobul et également l'agglomération de Fribourg se sont maintenant lancées dans l'étude d'un PA4 qu'elles vont déposer en 2021, ce qui démontre bien qu'elles poursuivent leurs efforts pour le développement des transports publics, ceci afin de répondre à l'évolution de la population mais aussi à ce transfert modal dans lequel on a beaucoup misé pour l'avenir. Il est nécessaire que cette aide s'inscrive de manière stratégique dans les réflexions de la future loi sur la mobilité.

A l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat. Je remercie par ailleurs aussi le secrétaire de la commission, M. Pugin, pour la bienfaisance de son procès-verbal.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ich möchte Ihnen für die gute Zusammenarbeit danken. Zuerst: Der Vorschlag, der Ihnen heute zu den regionalen Verkehrsverbänden unterbreitet wird, ist, wie die Berichterstatterin gesagt hat, ein Tropfen Wasser auf einen heissen Stein in grossen Investitionen. Er ist aber doch ein signifikanter Wassertropfen, weil die erste Periode 2015 - 2018/2019, die dann auf das laufende Jahr verlängert wurde, gezeigt hat, dass die Hebelwirkung des Frankens, den der Kanton investiert, zu einer starken Erhöhung der Investitionen führt. Dies ist der Fall in den im Moment beiden betroffenen Agglomerationen, das heisst, Freiburg und Bulle, (beide verfügen über formal gestaltete Verkehrsverbände), auch wenn zwischen den beiden Agglomerationen noch erhebliche Unterschiede bei der Realisierung der ermöglichten Projekte bestehen.

Zur Erinnerung: Die Aggloprojekte des Bundes, AP1, 2, 3 und 4 haben dem Kanton Freiburg erhebliche Beträge zugesprochen. Nicht in allen Projekten gleich viel. Das ist immer auch eine Qualitätsfrage. Es wurde die Frage gestellt, warum die Subventionsschlüssel bei Bulle und Freiburg nicht die gleichen sind. Das hängt damit zusammen, dass der Bund die Agglomerationsprogramme qualitativ bewertet und entsprechende Subventionsschlüssel gibt. Das wird jeweils mit den Kantonen diskutiert. Das ist der Grund, wieso im Schlüssel und in der Tabelle, die Sie sehen, die Schlüssel Linie für Linie nicht immer die gleichen sind. Das hängt auch damit zusammen, dass in der Agglomeration Freiburg und in der Agglomeration Bulle die internen Finanzierungsregeln nicht genau die gleichen sind.

Die Bilanz der ersten drei Programme ist aus Sicht des Staatsrates gut, auch wenn - und das ist vielleicht das kleine Bémol, das gegeben werden muss - der Anteil der realisierten Projekte durchaus noch verbesserungswürdig ist. Den schweizerischen Durchschnitt in Bezug auf den Anteil der realisierten Projekte gegenüber dem Anteil der angekündigten Projekte haben wir noch nicht ganz erreicht. Das ist mit ein Grund, warum der Staatsrat Ihnen vorschlägt, einen etwas höheren Beitrag für die nächste Periode mitzugeben. Natürlich spielt nicht nur das Geld eine Rolle, sondern auch andere Kriterien. Der Staatsrat ist der Meinung, dass erstens mehr Projekte da sind. Es wurden auch mehr Projekte unterbreitet. Im neusten Aggloprogramm hat der Bund den beiden Freiburger Agglomerationen ein Volumen von ca. 50 Millionen Franken zugesagt, das heisst, wir sind in einer Steigerung begriffen.

Zweitens: Es müssen einige Projekte nachgeholt werden. Wenn hier der Kanton über eine etwas höhere Beteiligung, gesamthaft, als Plafond, verfügen kann, ist das sicher auch hilfreich.

Und drittens: Es ist nicht auszuschliessen, dass neben den bisherigen zwei Verkehrsverbänden Freiburg und Bulle weitere entstehen. Es gibt im Raum des Südens des Kantons mit das Aggloprogramm Rivelac, das sind die Gemeinden Vevey, Montreux und weitere Gemeinden im Kanton Waadt und betrifft Freiburger Gemeinden, insbesondere im Vivisbachbezirk. Es gibt im Sensebezirk, im Norden des Kantons, Möglichkeiten, sowie im Norden des Seebezirks und es gibt auch Gemeinden im Broyebezirk, die sich in Agglo-Perimetern des Bundesamtes für Statistik befinden. Es gibt also für die nächsten Jahre verschiedene Potenziale, so dass nicht nur die beiden bisherigen Verkehrsverbände in den Genuss von finanziellen Unterstützungen kommen. Das sind die Gründe, warum der Staatsrat beschlossen hat, das Volumen für eine ähnlich lange Periode von 4 auf 8 Millionen Franken zu verdoppeln.

Es wird oft gesagt, es profitierten vor allem die Städte. Das stimmt nur zum Teil: Natürlich bleibt das Geld in Projekten in den Agglomerationen, im Wesentlichen in Projekten zur Stärkung des öffentlichen Verkehrs und der sanften Mobilität. Letzteres entspricht auch der Politik des Staatsrates zur Stärkung des öffentlichen Verkehrs und der sanften Mobilität in diesen beiden Räumen. Wir sind auch hier noch nicht ganz bei den Zielen angelangt, die wir eigentlich erreichen möchten, und wir brauchen hier eine gute Zusammenarbeit mit den Agglomerationen und den betroffenen Gemeinden. Jeder bezahlt Teile aus seinen entsprechenden Kassen für diese Projekte, damit wir hier etwas vorwärts kommen. Wir sind hier eher guter Aussicht.

Aber es profitieren auch Randregionen. Ein effizientes Verkehrssystem in unserem Kanton heisst nicht, dass alle aufs Velo sitzen oder alle zu Fuss unterwegs sein müssen. Es bedeutet aber auch nicht, dass alle mit dem Auto unterwegs sein müssen, sondern es bedeutet eine etwas detaillierte Analyse. Das ist auch der Sinn und Zweck des neuen Mobilitätsgesetzes. Welche Strecken werden sinnvollerweise mit welchem Verkehrsmittel zurückgelegt? Wenn Sie eine Strecke haben, auf der zahlreiche Menschen jeden Tag die gleiche Strecke machen, dann ist der öffentliche Verkehr vermutlich das effizienteste. Wenn es sehr kurze Distanzen sind, dann ist Langsamverkehr das effizienteste Verkehrsmittel. Sobald auf etwas längeren Distanzen wenig Menschen die gleiche Strecke zurücklegen, bleibt das Auto auch für eine längere Zeit noch das effizienteste Mittel. Es hat keinen Sinn, das eine gegen das andere auszuspielen, sondern man muss schauen, wo ist was am effizientesten. Wenn es mit diesen Agglomerationsprogrammen gelingt, in den Städten den Anteil des Langsamverkehrs und des öffentlichen Verkehrs etwas zu erhöhen, dann heisst das auch, dass die Strassen für den motorisierten Verkehr etwas entlastet werden. Da profitieren letztendlich auch diejenigen davon, die etwas weiter weg von den Zentren wohnen und weniger Möglichkeiten

haben bei der Auswahl ihres Mobilitätsprinzips. Das sind in einigen einleitenden Worten die Gründe des Staatsrates für den Antrag, den er Ihnen stellt. Ich danke Ihnen für das Eintreten.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Lors d'une visioconférence tenue le 13 mai dernier, la Commission des finances et de gestion a examiné ce décret et le message l'accompagnant. Elle préavisé à l'unanimité favorablement le crédit d'engagement sollicité de 8 millions de frs.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis propriétaire d'une entreprise de transport de personnes qui, vous vous en doutez bien, souffre terriblement des conséquences de la pandémie.

L'aide aux investissements pour les communautés régionales de transport va dans le bon sens, de l'incitation à utiliser les transports publics au soutien de la mobilité douce. C'est une très bonne chose, puisqu'elle a pour but de décharger les centres urbains de la circulation automobile et, je l'espère, de faciliter l'accès des pendulaires qui, eux, n'ont pas la même facilité et les mêmes accès aux transports publics. Force est de constater que ce n'est pas toujours le cas. Si nous acceptons ce décret, il y aura 8 millions de plus qui feront suite à une première aide de 4 millions, octroyée par le Grand Conseil en novembre 2015. Au total, il s'agira de 12 millions dont les centres urbains de notre canton auront pu bénéficier par le biais des communautés régionales de transport que sont l'Agglo Fribourg et Mobul. Cette aide cumulée avec d'autres avantages provient de l'ensemble des contribuables fribourgeois. Il serait donc bon de le garder en mémoire, à chaque fois qu'il faudra débattre de la mobilité des campagnes et des périphéries, que ce soit au niveau de la fiscalité pour le transport individuel ou pour l'aménagement des infrastructures, mais également pour le développement des transports publics, là où c'est possible. Ceci d'autant plus que le nouveau plan directeur cantonal ne permet plus à ces régions délocalisées de se développer, justement à cause du manque de transports publics. Ce qui nous amène directement au constat suivant: pas de transports publics, pas de développement; pas de développement, pas d'utilisateurs; pas d'utilisateurs, pas de transports publics. On le comprend bien vite, c'est une impasse pour certaines régions délocalisées. Je pourrais aussi rajouter, pas de transports publics, pas de communautés régionales de transport, donc pas d'aides pour les infrastructures. Même si toutefois ça été dit, les communes peuvent encore se constituer.

Après ces considérations personnelles, je vous informe que le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce décret à l'unanimité.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Die Fraktion Mitte-Links-Grün unterstützt das Dekret 221 zu den Investitionsbeiträgen an die regionalen Verkehrsverbände.

Damit sollen nicht nur die Agglomerationen Freiburg und Bulle Beiträge erhalten, sondern auch andere Regionen, falls sie sich organisieren. Dies soll mithelfen, den Rückstand des Kantons im Bereich des öffentlichen Verkehrs und der nachhaltigen Mobilität aufzuholen, auch ausserhalb der Städte, und so auch eine vernünftige Raumentwicklung zu unterstützen. Es ist gut, dass der Beitrag für die nächsten vier Jahre von 1 Million Franken pro Jahr auf 2 Millionen Franken aufgestockt werden soll. Freilich deckte dieser kantonale Beitrag bisher nur durchschnittlich 18 Prozent der Investitionskosten. Im Wesentlichen verlässt sich Freiburg hier auch auf die Bundessubventionen. Es hängt dann vom Willen der beteiligten Gemeinden ab, ob und wie schnell - oder wie langsam - sie ihre Hälfte der Investitionskosten aufbringen. Der Kanton stockt also – angesichts seiner eigentlich komfortablen finanziellen Lage - von einem sehr kleinen auf einen kleinen Beitrag auf, selbst unter Berücksichtigung anderer Investitionsbeiträge, die für die Agglomerationen zur Verfügung stehen.

Ich erinnere auch daran, dass der Kanton bei anderen Beteiligungen wie zum Beispiel den Betriebskosten des regionalen öffentlichen Verkehrs bisher immer eher auf mögliche Abstriche bedacht war, während im Strassenbau mit der sehr grossen Kelle angerichtet wird. In der Hoffnung, dass das zukünftige Mobilitätsgesetz den öffentlichen Verkehr im Vergleich zum Privatauto mindestens besser- und damit zumindest gleichstellt, stimmt die Fraktion Mitte-Links-Grün dem Dekret einstimmig zu im Sinne einer Übergangslösung.

Meyer Loetscher Anne (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien est favorable aux mesures qui profitent au développement durable du canton. En accordant ce nouveau crédit-cadre de 8 millions, nous permettons aux communes des communautés régionales de transport de mener à bien leurs projets d'agglomération de quatrième génération, puisque le crédit de 4 millions est déjà épuisé. Ces projets sont importants, non seulement pour les régions de Fribourg et de Bulle, mais aussi pour les régions plus rurales et périphériques. Il est important de mettre en œuvre des mesures qui fluidifient le trafic à l'entrée des agglomérations, afin de réduire le temps de circulation pour les citoyens du reste du canton, qui n'ont d'autre choix que de prendre leur voiture. D'autre part, le montant permettra aussi de soutenir de nouvelles communautés régionales de transport qui pourraient voir le jour, telles qu'elles pourraient se constituer entre la Veveyse et la Riviera, à caractère intercantonal. Le délai-cadre prévu jusqu'en 2023 permettra de faire le joint avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la mobilité, prévue le 1^{er} juillet 2022, qui prendra alors le relais. Il est essentiel d'investir dans le domaine de la mobilité afin de fluidifier le trafic et de permettre le virage de la mobilité durable. Avec ces commentaires, le groupe démocrate-chrétien entrera en matière et acceptera le décret à l'unanimité.

Michellod Savio (PLR/FDP, VE). Je déclare tout d'abord un lien d'intérêt: je préside l'Association transports et environnement, section Fribourg.

Favoriser la mobilité durable est un objectif qu'il convient de saluer. La volonté d'accroître le soutien cantonal est positive et, de toute évidence, nécessaire, tant les investissements requis pour atteindre ce but sont considérables. S'il est vrai que seules 15 communes sont à ce jour concernées par ce potentiel soutien, sur les quelque 133 que compte le canton, il convient de rappeler que ces 15 communes regroupent une part essentielle de la population et des emplois du canton et qu'au vu des conditions de circulation régnant dans les agglomérations de Bulle et de Fribourg à certaines heures de la journée, on ne peut nier l'absolue nécessité d'encourager le report modal vers la mobilité douce ou les transports en commun.

Ensuite, comme le rappelle le Conseil d'Etat dans son message, rien n'empêche d'autres communes de se regrouper et de constituer une communauté régionale de transport. Je ne peux qu'inciter les communes qui voient un potentiel de développement des transports publics - et il y en a, je pense à la Veveyse notamment - à faire ce pas. J'aimerais toutefois exprimer un souhait: que cette participation financière cantonale permette au Gouvernement d'exhorter les communautés régionales de transport à développer un réseau cohérent, fiable et sûr, qu'il soit destiné aux piétons, aux vélos ou aux bus. La fiabilité et la ponctualité sont des prérequis essentiels lorsqu'il s'agit de rendre les transports publics attractifs. Force est de constater que malgré un développement conséquent de l'offre dans l'agglomération de Fribourg, fiabilité et ponctualité font toujours défaut durant les heures de pointe. Il convient donc de remédier à ces faiblesses. Si le coronavirus a accéléré certaines mesures aptes à améliorer nettement la situation, tel que le télétravail, les investissements consentis, avec le soutien du canton, doivent contribuer à l'avènement d'un réseau fiable et ponctuel. Même si cela n'a rien d'aisé, c'est bien dans le but de créer des solutions que le groupe libéral-radical soutiendra ce décret.

Senti Julia (PS/SP, LA). Als Mitglied der Kommission, welche den Dekretsentwurf in einer effizienten Videokonferenz besprochen hatte, möchte ich kurz im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion Stellung nehmen. Wir freuen uns über die Verdoppelung des erneuten kantonalen Beitrags von 4 auf 8 Millionen Franken in den kommenden drei Jahren zur Unterstützung des nachhaltigen Verkehrs und der Verlagerung auf den öffentlichen Verkehr und werden das Dekret einstimmig unterstützen.

Zudem sind wir erfreut, zu hören, wie auch schon die Berichterstatterin erwähnt hatte, dass zusätzlich zu den beiden bestehenden Verkehrsverbänden, Mobul und Agglomeration Freiburg, auch mögliche weitere Verkehrsverbände in weiteren Kantonsteilen von diesen Beiträgen profitieren könnten und dass somit ein Anreiz für deren Gründung gesetzt wird. Wir sind überzeugt, dass der Staatsrat mit diesem Beitrag ein starkes Zeichen setzt und auf die grüne Welle aufspringt - wenn auch nur mit einem signifikanten Wassertropfen, wie Herr Steiert dies genannt hat. Damit wird vom Kanton eine langfristige nachhaltige Planung für die Zukunft anvisiert, was wir selbstverständlich auch begrüßen. Zudem stimmt uns dieser Vorschlag zuversichtlich für das neue Mobilitätsgesetz, welches uns in spätestens zwei Jahren vorliegen sollte und weiterführende Lösungen beinhalten sollte.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). J'interviens ici à titre personnel. On nous dit que le montant de la navette autonome en circulation, reliant le centre de Marly au MIC (Marly Innovation Center), a été versé aux TPF et a fait l'objet d'une décision spécifique du Conseil d'Etat. J'aimerais savoir si, dans le cas présent, on a un retour sur investissement, si ce nouveau moyen de transport est attractif et s'il vaut la peine de poursuivre dans ce sens-là ou bien, au contraire, s'il faut qu'on arrête les frais. J'ai vu, pour l'avoir emprunté, que ce moyen de transport existe en France, dans de grandes villes, et que cela marche bien. Merci Monsieur le Commissaire du Gouvernement de me donner une éventuelle réponse, si vous en avez la possibilité.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je constate avec plaisir que tous les intervenants ont soutenu l'entrée en matière sur ce décret. Quelques députés ont soulevé l'importance de ne pas oublier les périphéries et la campagne, ce qu'on peut tout à fait soutenir. Ce sont des remarques qui ont également été soulevées en commission.

Quant aux questions et aux remarques qui ont été formulées par M^{mes} Mutter et Senti, je laisserai au commissaire le soin d'y répondre. Quant à M. Chassot qui s'interroge sur la navette autonome, là aussi je ne pourrai pas apporter de réponse car nous n'en avons pas discuté en commission. Je vous remercie pour vos prises de position favorables au décret.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie tout d'abord les rapporteurs des différents groupes pour leur soutien unanime à l'entrée en matière sur ce projet de décret.

M. Chardonnens, par un bel exemple, a montré comment la décroissance peut avoir lieu dans les régions périphériques si on ne fait pas attention. Je pense que son image est tout à fait justifiée et fait partie aussi des soucis du Conseil d'Etat dans le cadre d'une nouvelle politique d'aménagement qui est celle du plan directeur cantonal, mais qui est tout simplement aussi celle de la mise en œuvre d'une loi fédérale que la population a votée, la LAT, qui donne des cadres relativement clairs. Une des pistes est actuellement discutée dans les préparatifs de la loi sur la mobilité. Je ne vais pas vous donner d'avance les petites recettes qui figureront dans ces pistes, mais certaines régions nous ont posé la question suivante: "Est-ce qu'on

peut, en augmentant la cadence des transports publics, recréer des potentiels de densification à certains endroits?". Cela répondrait partiellement aux propos du député Chardonnens. Actuellement, la loi sur les transports permet, mais par une toute petite dotation et plutôt par une très petite porte, ce genre d'opération, mais après suppose toutefois des conditions-cadres qui rendent l'opération extrêmement difficile, voire pratiquement impossible. La question qui va se poser et que vous aurez à vous poser aussi dans le cadre des débats sur la loi sur la mobilité porte sur le soutien particulier à des régions qui souhaitent développer par exemple une offre en lignes de bus sur un axe relativement important mais pas assez desservi. On ne peut évidemment pas faire ça si le taux de couverture des coûts est de 1 %, parce que c'est économiquement difficilement supportable. Par contre, dans des régions où on peut estimer raisonnablement qu'une augmentation de l'offre en transport public engendre aussi, une fois que le potentiel de densification est utilisé, une augmentation du taux de couverture et avec ça progressivement un financement correct, dans des endroits en forte croissance, ce soutien peut être envisagé. Quand on mise en partie sur le développement de son offre ferroviaire, ce n'est pas forcément gagné. J'étais hier avec le directeur des Chemins de fer rhétiques qui a le problème inverse: il a le 50 % des communes dont la population diminue et il ne peut définitivement pas miser sur ce genre de scénario comme le canton de Fribourg l'envisage. Ce ne sont pas des promesses, ce sont simplement des pistes de réflexion qui résultent notamment des remarques des régions périphériques sur les effets des critères "transports publics" sur les potentiels de densification.

Zu Frau Grossrätin Mutter: Es gibt eigentlich nicht viel dazu zu sagen, es waren Kommentare zum Bisherigen, zur Grösse der Wassertropfen und der Hebelwirkung. Ja, es ist ein Schritt von klein zu etwas weniger klein. Man sollte Schritte machen, die einigermassen vernünftig sind. Es gibt immerhin relativ wenige Orte im Budget des Staates, wo solche Kredite von einer Periode auf die nächste verdoppelt werden. Wenn man das regelmässig wiederholt, wird die Verdoppelung natürlich exponentiell, aber das ist eine andere Diskussion.

Sie haben von Abstrichen im öffentlichen Verkehr gesprochen. Das stimmt meines Erachtens so nicht, das Angebot des öffentlichen Verkehrs im Kanton wurde in den letzten Jahren Jahr für Jahr erhöht. Wir haben morgen eine Medienkonferenz, an der wir das Angebot 2021 ansagen. Wir haben eine klare Steigerung des Angebotes im Kanton. Natürlich kann man sich immer noch mehr wünschen. Aber von einem Abstrich im öffentlichen Verkehr zu sprechen in den letzten Jahren, ist doch etwas sachfremd.

Madame Anne Meyer Loetscher, vous n'avez pas eu de question particulière, mais je vous remercie tout simplement pour le soutien de votre groupe.

M. le Député Michellod, au nom du groupe libéral-radical, a notamment posé la question de la cohérence des systèmes, particulièrement pour d'éventuelles nouvelles communautés régionales de transport. Peut-être un élément de réponse: une nouvelle communauté régionale de transport doit se baser sur un plan régional des transports, c'est-à-dire sur une vision cohérente de l'ensemble des transports dans la région donnée, ce qui n'est pas une assurance absolue, mais néanmoins un outil qui permet d'éviter de créer des soutiens ponctuels à des endroits où ils ne sont pas très efficaces. En effet cela demande, pour une région qui souhaiterait constituer une communauté de ce type, de faire une réflexion globale sur son système de transport régional, que ce soit au niveau d'un district ou pour la région que vous évoquez certainement au-delà de la frontière cantonale, dans la mesure où le projet d'agglo Rivelac, qui dépasse les limites de la Veveyse, doit manifestement tenir compte d'axes qui ne tiennent pas compte, eux, des frontières cantonales.

Frau Grossrätin Senti danke ich für die Unterstützung, keine besonderen Fragen.

Monsieur le Député Chassot, en ce qui concerne la navette TPF - retour sur investissement, pour être franc, je n'ai jamais attendu un centime de retour sur investissement concernant cet investissement particulier. En termes comptables et taux de couverture, habituelles méthodes de calcul d'un retour sur investissement qu'on peut faire, on est en revanche dans un autre domaine. C'est le domaine qui a fait l'objet de passablement de discussions dans le scandale CarPostal. CarPostal a fait des choses qui sont répréhensibles - je ne vais pas aller plus loin dans les adjectifs, c'est une procédure en cours qui les déterminera -, mais l'argent a en partie été utilisé pour des projets de recherche appliquée, c'est-à-dire tester des méthodes et des technologies nouvelles dans un domaine où le financement de technologies nouvelles n'est pas vraiment correctement assuré. Cela nous a posé des questions au niveau suisse entre cantons et Confédération. C'est bien de condamner ce qu'ils ont fait, mais je ne peux pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il faut réfléchir à pourquoi ils ont fait ça. Il y a des raisons que je ne peux pas commenter ici, mais une partie de l'argent a été dans des choses qui en tant que telles sont intelligentes, mais c'est le flux qui n'était pas correct.

On doit pouvoir tester des choses nouvelles aussi dans les transports publics, mais dire aujourd'hui que ce type de navette fonctionne partout pour tous les objectifs, la réponse est probablement non. Est-ce qu'elle fonctionne dans certains endroits? Les premières expériences qu'on peut avoir en Suisse et à l'étranger démontrent ceci: si vous avez quelque chose de neuf à 100 %, la construction d'une route, d'immeubles, d'un quartier complet à neuf, vous prévoyez des infrastructures routières qui permettent à une navette autonome de circuler et cela peut aller relativement aisément. Si vous le faites sur des petites

routes déjà existantes, mais qui ne sont pas du tout prévues pour ça, cela devient vraiment compliqué. L'expérience de Marly, pour le moment, nous apprend beaucoup de choses et permet des améliorations depuis le début, mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui si elle va être concluante pour le tracé de Marly ou non. Par contre, elle nous apprend des choses que nous partageons d'ailleurs avec d'autres cantons qui font des expériences similaires dans des contextes un petit peu différents. Mon impression personnelle aujourd'hui, mais ce n'est pas scientifique, c'est qu'on va probablement avoir des endroits où le dernier maillon d'un système de transport public peut être réalisé avec ce genre de navette et d'autres où ça ne marchera pas. Probablement que c'est nettement plus simple dans un espace nouvellement construit, c'est-à-dire que si vous planifiez un quartier complet à quelque part, au moment où vous le faites, il faut prévoir dès le début des routes adéquates pour ce genre de navettes avec des bordures et tout ce qu'il faut. Cela simplifie les choses et c'est faisable. Sur une route de campagne pas du tout faite pour ça, l'investissement en informatique va être extrêmement lourd et, en termes de rendement, je ne suis pas certain que ce soit là la bonne piste. Mais cela est vraiment un jugement personnel non scientifique fait sous toute réserve. Voilà quelques commentaires et réponses aux questions qui ont été posées.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales de transport

Art. 1

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). A cet article, il est justement précisé que, en sus des deux agglomérations déjà constituées, il est possible que d'autres associations de communes puissent bénéficier de cette aide, de ces subventions, si elles arrivent à se constituer en communautés régionales.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je n'aimerais pas parler sur cet article, mais faire une petite clarification.

Ich habe mich vorhin offenbar nicht klar genug ausgedrückt, natürlich bestreite ich nicht, dass der öffentliche Regionalverkehr ausgebaut und nicht abgebaut wurde. Der Kanton hat aber dort, wo es um den Subventionsansatz ging, immer möglichst gespart, Abstriche gemacht. Es ist eine ähnliche Problematik, wie wir sie in der Vergangenheit in der Spitalfinanzierung oder bei der Finanzierung von Schulhausbauten auch hatten. Es ging um den Ansatz, um den Anteil, den der Kanton bei den unbestrittenen Ausbauten übernimmt. Ich wollte das richtigstellen.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). J'accepte l'article, conformément à la proposition du Conseil d'Etat, donc la version initiale. Quant à la question soulevée par M^{me} Mutter, je laisserai M. le Commissaire y répondre.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Zur Bemerkung von Frau Grossrätin Mutter gibt es nicht mehr viel beizufügen. Wir sind uns offenbar einig und haben uns beim ersten Mal nicht ganz verstanden. Insofern sind beide Aussagen richtig und kompatibel.

> Adopté.

Art. 2

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). La commission a accepté la version initiale du Conseil d'Etat et je la confirme.

> Adopté.

Art. 3

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je confirme également la version initiale du Conseil d'Etat.

> Adopté.

Art. 4

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). L'article 4 est confirmé selon la version initiale du Conseil d'Etat également.

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 103 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Kubski Grégoire (GR.), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Ueli Johnner-Etter (LA,UDC/SVP), Michel Chevalley (VE,UDC/SVP), Markus Zosso (SE,UDC/SVP).

Total: 103.

Election judiciaire 2020-GC-63

Un-e assesseur-e auprès de la Commission de recours de l'Université

Scrutin uninominal

Deuxième tour

Bulletins distribués: 100; rentrés: 98; blanc: 1; nul: 1; valables: 96; majorité absolue: 49.

Ont obtenu des voix:

Manon Progin: 42

Frédérique Joëlle Weil Fivian: 21

Belkiz Balçin: 20

Mathieu Dinet: 13

Aucun candidat n'ayant atteint la majorité absolue, un 3^e tour est nécessaire.

Troisième tour

Bulletins distribués: 102; rentrés: 99; blanc: 1; nul: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix:

Frédérique Joëlle Weil Fivian: 39

Manon Progin: 30

Belkiz Balçin: 29

Aucun candidat n'ayant atteint la majorité absolue, un 4^e tour est nécessaire. Restent en lice pour ce quatrième tour: Frédérique Joëlle Weil Fivian et Manon Progin.

Quatrième tour

Bulletins distribués: 102; rentrés: 93; blancs: 3; nuls: 3; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élue *M^{me} Frédérique Joëlle Weil Fivian*, par 56 voix.

M^{me} Manon Progin a obtenu 31 voix.

Election (autre) 2020-GC-24

Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE) en remplacement de David Bonny

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 102; rentrés: 96; blancs: 5; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Violaine Cotting*, à *Domdidier*, par 84 voix.

Ont obtenu des voix:

Julia Senti: 4

Elias Moussa: 1

Armand Jaquier: 1

Eliane Aebischer: 1

Election (autre) 2020-GC-25

Un membre de la Commission des affaires extérieures (CAE), en remplacement de Romain Collaud

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blancs: 9; nul: 0; valables: 92; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Savio Michellod*, à *Granges (Veveyse)*, par 85 voix.

Ont obtenu des voix:

Benoît Glasson: 2

Sylvia Baiutti: 1
Nadia Savary: 1
Ruedi Vonlanthen: 1
Sébastien Dorthe: 1
Violaine Cotting: 1

Election (autre) 2020-GC-42

Un membre de la Commission de justice (CJ), en remplacement de Nicolas Kolly

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 102; rentrés: 98; blancs: 7; nul: 1; valables: 90; majorité absolue: 46.

Est élu *M. Roland Mesot*, à *Châtel-St-Denis*, par 78 voix.

Ont obtenu des voix:

Michel Zadory: 2
Katharina Thalmann-Bolz: 2
Michel Chevalley: 2
Bertrand Morel: 1
Roger Schuwey: 1
Nicolas Galley: 1
Nicolas Kolly: 1
Gilberte Schär: 1
Savio Michellod: 1

Election (autre) 2020-GC-36

Les membres de la commission d'enquête parlementaire "Pisciculture d'Estavayer-le-Lac"

Scrutin de liste

Bulletins distribués: 102; rentrés: 97; blanc: 0; nul: 0; valables: 97; majorité absolue: 49.

Les députés suivants sont élus:

Eric Collomb (PDC/BR), par 95 voix.
François Genoud (PDC/VE), par 95 voix.
André Schoenenweid (PDC/FV), par 92 voix.
Bernadette Hänni-Fischer (PS/LA), par 93 voix.
Benoît Piller (PS/SC), par 91 voix.
Rose-Marie Rodriguez (PS/BR), par 92 voix.
Roland Mesot (UDC/VE), par 88 voix.
Michel Zadory (UDC/BR), par 93 voix.

Sébastien Dorthe (PLR/SC), par 92 voix.

Nadia Savary (PLR/BR), par 94 voix.

Cédric Péclard (VCG/BR), par 94 voix.

Ont obtenu des voix:

Hubert Dafflon: 2

Nicolas Repond: 1

Julia Senti: 1

Elias Moussa: 1

Stéphane Peiry: 1

Michel Chevalley: 1

Constitution de la CEP Pisciculture d'Estavayer-le-Lac

La Présidente. Je vous informe qu'à l'issue de la séance de demain, la commission pour la pisciculture d'Estavayer-le-Lac se réunira pour se constituer.

Je clos donc cette séance. Je vous donne rendez-vous demain matin à 8 h 30 pour la reprise des débats et vous souhaite un bon appétit.

> La séance est levée à 11 h 40.

La Présidente:

Kirthana WICKRAMASINGAM

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*